

Nombre de membres en exercice: 9

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 12 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 9

Sont présents: Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Aimé RIALLAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Votants: 11

Excusés : Marie-Françoise MONJANEL (pouvoir à Georges GAY) - Eveline SANZ (pouvoir à Michel TRIGNOL)

Secrétaire de séance: Michel TOURNADRE

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Recrutement pour les opérations de recensement de la population - DE 2025 044

Le Maire rappelle qu'aux termes de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes.

Il convient donc de désigner des personnes chargées du recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) désigne Laura BOYER en tant que coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et Marielle COUSTEIX en tant qu'agent recenseur chargé de collecter les données auprès de la population.
- 2) fixe les rémunérations comme suit : compensation financière via le versement d'heures complémentaires et d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) au-delà de la durée légale du travail (35 heures).
- 3) autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant aux opérations de recensement.

Tarification de la cantine pour l'année scolaire 2025-2026 - DE 2025 045

M. le Maire rappelle aux élus la nécessité de reconduire les conventions avec les prestataires de la cantine scolaire ainsi qu'avec les communes du RPI.

Le conseil municipal valide les modalités de règlement et de facturation suivantes :

	Prestataire	Prix TTC	Modalités de règlement	Facturation auprès des familles de Larodde
Cantine de Larodde	Solanid (Riom-es-Montagne)	5.25€	1. Mandat au prestataire pour la totalité des repas pris à Larodde à l'issu de chaque mois 2. Titre mensuel auprès des communes du RPI pour les enfants de chaque commune	3.40€/repas
Cantine de Bagnols	Hôtel des Voyageurs (Bagnols)	6.60€	Mandat au prestataire pour les repas des enfants de Larodde	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- autorise M. le Maire à signer les conventions correspondantes avec l'Hôtel des Voyageurs de Bagnols (63), avec la société SOLANID (15) et avec les communes du RPI (Bagnols, Labessette, Trémouille St Loup et Cros) aux conditions énoncées ci-dessus,
- prend acte que les prestataires se réservent la possibilité de revoir les tarifs en cas d'augmentation d'Etat, de TVA, ou de l'indice INSEE alimentation.

Région AURA : demande de mise à disposition gratuite d'un barnum - DE 2025 046

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'existence d'un nouveau dispositif mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes. Cette opportunité s'adresse spécifiquement aux communes de moins de 2 000 habitants. Ce dispositif permet d'obtenir gratuitement un barnum de qualité (3m x 3m), à destination exclusive des associations locales. Ce matériel est mis à disposition par la Région, à titre gracieux, avec pour seules conditions que la commune :

- * S'engage à le stocker, l'entretenir, le mutualiser au maximum et le mettre à disposition des associations du territoire,
- * Prenne en charge son assurance et son bon état de fonctionnement,
- * Se charge de le récupérer dans l'une des 12 antennes régionales réparties sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de cession de barnum,
- de s'engager à respecter les conditions mentionnées ci-dessus

Bail commercial précaire avec M. Olivier LOMENA pour la gestion de l'auberge - DE 2025 047

M. le Maire revient sur la décision prise lors de la réunion du 19/06/2025 concernant la location du bâtiment auberge au profit de M. Olivier LOMENA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- de faire un lissage sur l'année en baissant le loyer de 550€ à 450€ sachant que la période d'hiver est plus compliquée.
- d'autoriser M. le Maire à signer un bail commercial précaire avec M. Olivier LOMENA domicilié à Malinrat (63) d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2026.

Décision modificative n°2- Budget Commune - DE 2025 048

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
204182 Autres org pub - Bât. et installations	17 100.00	
231 - 196 Immobilisations corporelles en cours	-17 100.00	
TOTAL :	0.00	0.00

Ce virement de crédits est nécessaire pour le mandatement des travaux d'éclairage public (réfection des lanternes).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide les virements de crédits proposés.

Décision modificative n°2 - Budget Assainissement - DE 2025 049

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT (1) :		DEPENSES	RECETTES
6541	Créances admises en non-valeur	630.00	
7588	Autres		630.00
TOTAL :		630.00	630.00
INVESTISSEMENT (2) :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 28	Installat°, matériel et outillage techni	7 693.09	
203 (041)	Frais d'études, recherche, développement		7 693.09
TOTAL :		7 693.09	7 693.09

(1) Le vote de crédits supplémentaires en section de fonctionnement concerne les opérations comptables relatives aux admissions en non-valeur.

(2) Le vote de crédits supplémentaires en section d'investissement est nécessaire afin de passer les opérations d'ordre budgétaire relatives à l'intégration des frais d'étude aux travaux de la station d'épuration (Opérations d'ordre budgétaire = jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encassements ni à décaissements).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide les virements de crédits proposés.

Questions diverses

* M. le Maire informe les élus du départ des locataires de l'appartement communal situé rue des écoliers à la date du 30 novembre 2025. Ce logement sera de nouveau disponible à la location après avoir fait réaliser quelques travaux au niveau de l'installation électrique.

* Fonds d'Initiatives Communales : Pour rappel, ce dispositif d'aide départementale est pluriannuel (de 2023 à 2026). M. le Maire souligne que le montant de dépense subventionnable HT restant pour 2026 est de 67 511€ avec un taux de subvention de 40%. Les élus décident d'utiliser cette enveloppe pour faire des travaux de voirie (les plus urgents). Les élus en charge de la commission travaux seront amenés à faire prochainement l'état des chemins à rénover en priorité.

* Aimé RIALLAIN souligne que le portail du cimetière nécessiterait d'être redressé. Les agents communaux feront le nécessaire.

* Michel TOURNADRE s'interroge sur la possibilité d'agrandir la plateforme qui permet l'accès à la décharge du Chastel (déchets verts uniquement). Contact sera pris avec les propriétaires de la parcelle voisine.

* Sylvianne SOLVERY fait part de son échange avec le boulanger de Lanobre qui pourrait profiter de sa tournée sur Trémouille St Loup pour passer également sur la commune de Larodde. Afin de faciliter l'organisation de sa tournée, les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en mairie au 04.73.22.22.13 ou à l'adresse : mairie.larodde@gmail.com

* Le marché d'automne aura lieu le dimanche 19 octobre.

La séance est levée à 18h.

Le secrétaire de séance
Michel TOURNADRE

Le Maire
Georges GAY